

Bulletin d'histoire politique

Le sens original de la devise du Québec Commentaire sur l'analyse de Jacques Rouillard

Gaston Deschênes



Volume 14, Number 2, Winter 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054448ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054448ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Deschênes, G. (2006). Le sens original de la devise du Québec : commentaire sur l'analyse de Jacques Rouillard. *Bulletin d'histoire politique*, 14(2), 257–262.
<https://doi.org/10.7202/1054448ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le sens original de la devise du Québec

Commentaire sur l'analyse de Jacques Rouillard

GASTON DESCHÊNES
Historien

L'analyse de Jacques Rouillard¹ porte simultanément sur deux questions distinctes, soit ce que Taché a voulu dire par sa devise (le « sens original ») et comment les Québécois doivent ou peuvent l'interpréter aujourd'hui.

Dans le texte qu'on peut trouver dans l'encyclopédie virtuelle Agora² et, en version abrégée, dans *L'Action nationale* de novembre 2001³, je crois avoir établi que *Je me souviens* ne vient pas du pseudo-poème « Je me souviens que, née dans les lys, je crois dans les roses » et qu'on ne peut donc prétendre que Taché ait donné, à sa devise, un complément voulant *spécifiquement* que les Québécois se souviennent de leur origine française et de leur épanouissement sous la couronne britannique. Ma conclusion est à l'effet que Taché a lancé une invitation à se souvenir. Contrairement à ce que me fait dire Jacques Rouillard, je ne suis pas « réticent à ce que le "Je me souviens" puisse rappeler un quelconque bienfait de la présence britannique »⁴. Mon étude conclut que « la devise du Québec est ouverte et ne comporte pas de jugement de valeur ». Ce n'est pas la devise qu'on peut « interpréter à sa guise en toute liberté »⁵ mais l'« invitation à se souvenir » qu'elle nous lance. Si certains Québécois préfèrent les héros militaires aux saints missionnaires, Wolfe à Montcalm ou Maisonneuve à Champlain, libres à eux. La preuve la plus évidente que Taché n'a pas imposé ses souvenirs est qu'il a sciemment légué un livre ouvert et inachevé, laissant à ses descendants « l'occasion et le soin de le compléter » :

Après mûre réflexion, écrit-il, présumant que nos descendants seraient aussi jaloux de payer leur tribut de reconnaissance à ceux des hommes de notre siècle, qui ont le plus contribué au bonheur et à la grandeur de notre pays, j'ai disposé dans les ailes réunissant les avant-corps susdits aux pavillons d'angle de l'édifice, huit piédestaux lesquels [...] pourront être remplis par une autre génération avec beaucoup plus de

justice, de discernement et avec moins de parti pris que nous ne le saurions faire aujourd'hui.

Jacques Rouillard conclut son étude en écrivant que *Je me souviens* apparaît comme « un texte d'introduction au lieu de mémoire que constitue l'Hôtel du Parlement » ; par l'ornementation générale de cet édifice et les héros qu'il met en valeur, Taché « veut rappeler à notre mémoire » un « triple héritage », soit le caractère distinct (français) du Québec, les conquêtes démocratiques de 1791 et de 1848, et un attachement à la Couronne et au système politique britanniques⁶. Or, cette « lecture » de l'Hôtel du Parlement appelle des réserves.

LE PANTHÉON INACHEVÉ DE TACHÉ

Taché a conçu les plans et l'ornementation de la façade à la fin des années 1870 et il a exposé ses intentions concernant la statuaire et les autres rappels historiques dans son mémoire d'avril 1883⁷. La mise en œuvre a débuté avec le contrat accordé à Hébert en août 1886. Seul le mémoire d'avril 1883 expose le point de vue de Taché sur les personnages à commémorer ; la liste finale est vraisemblablement le résultat de compromis⁸.

Outre les figures allégoriques et les bronzes consacrés aux Amérindiens, Taché prévoit 13 niches et 8 piédestaux pour un total de 21 statues (et non 30) dans son mémoire de 1883. Il choisit les personnages suivants (de haut en bas) :

Jacques Cartier ;
Champlain et Maisonneuve ;
Mgr de Laval, Brébeuf, Marquette et Olier ;
Frontenac, Wolfe, Montcalm, Lévis ;
le gouverneur Elgin et une personne à déterminer.

Les huit piédestaux sont laissés à la discrétion d'« une autre génération » et Taché présume qu'elle choisira des personnages du XIX^e siècle.

Quant aux 18 autres personnages mentionnés dans son mémoire, ils n'auront pas de statues mais bien de simples inscriptions dans la façade, ce qui leur confère une importance bien moindre :

Dans les trumeaux compris entre les ouvertures du premier étage des ailes en question, j'ai ajouté les armes des principaux Gouverneurs du régime Français, savoir : D'Argenson, Tracy, Callières [sic] et Vaudreuil.

Celles du chevalier de Montmagny et du Marquis d'Aillesbout [sic] étant aussi intercalées dans la décoration du campanile.

De l'autre côté, comme pendant à la partie ci-dessus décrite, je fais entrer les armoiries des Gouverneurs Anglais les plus sympathiques à notre nationalité : Murray, Dorchester, Prevost et Bagot.

Au-dessus, dans le 2^{me} [sic] étage, sur des cartouches compris dans des panneaux disposés d'une manière analogue à ceux déjà indiqués, j'inscris les noms suivants : Iberville, Joliette, Lassalle [sic], Boucher, Nicolet, de Beaujeu, Hertel et Laverandrye [sic].

UN « TRIPLE HÉRITAGE » ?

Les personnages retenus par Taché évoquent sans conteste le caractère distinct du Québec, de ses origines et de sa culture. L'architecture de l'édifice n'est-elle pas d'inspiration française et en parfaite logique avec la francophilie de Taché ? Le panthéon imaginé par Taché réserve seulement deux niches sur treize (Wolfe et Elgin) et quatre inscriptions sur dix-huit (Murray, Dorchester, Prevost et Bagot) à des Anglais choisis, mis à part Wolfe, parmi « les plus sympathiques à notre nationalité ».

Où sont dans ce panthéon les évocations des « conquêtes démocratiques » de 1791 et de 1848 ? Une statue pour Elgin et de simples armoiries pour Dorchester qui était en fonction en 1791-1792. Taché ignore les Bédard et les Papineau. Proposés par Napoléon Bourassa, LaFontaine et Baldwin passent aussi leur tour ; ils atterriront sur leurs piédestaux bien après la mort de Taché qui leur a préféré des personnages secondaires et redondants (parmi les personnages militaires du régime français) comme Hertel et Beaujeu dans la liste des noms à graver dans les trumeaux. Si, après avoir réservé les plus hautes niches aux fondateurs, aux personnages religieux et aux militaires, Taché avait jumelé Elgin avec Dorchester, il aurait donné du corps à un rappel des « conquêtes démocratiques » mais c'est plutôt un autre militaire francophone (Salaberry) qui hérite de la dernière niche disponible.

Où sont, toujours dans ce panthéon, les « hommages à la Couronne et au système politique britanniques » ? Toujours le même Elgin et de simples armoiries pour les quatre autres gouverneurs « sympathiques » qui ne correspondent pas nécessairement au gouverneur idéal du point de vue de la Couronne.

Qu'est-ce qui pourrait nous conduire à placer *dans un même ordre de grandeur* les trois éléments du « triple héritage » mentionné par Jacques Rouillard ? Les « références à la couronne et aux emblèmes britanniques » dans l'ornementation générale ? Certes, les symboles britanniques (lions et

roses) côtoient les fleurs de lys mais il est imprudent d'affirmer qu'ils sont plus nombreux. Si quelqu'un s'avise de faire le décompte, il lui faudra tenir compte du nombre mais aussi de la position relative des symboles. Ainsi, par exemple, sur la tour et les pavillons d'angle, les roses et les fleurs de lys se côtoient mais ces dernières occupent les positions les plus dominantes. Il est d'ailleurs amusant de noter que, sur les plans de Taché, il y a des armes de l'ancienne France (trois fleurs de lys) au-dessus des portes qui mènent aux tribunes, dans les deux salles de séances, *des deux côtés du fauteuil* du Président ; or on y voit aujourd'hui des fleurs de lys d'un côté et des lions de l'autre : est-ce à dire que les « intentions » de l'auteur de la devise n'ont pas été réalisées ? Allez savoir !

Abordons enfin la question des armoiries du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande qui sont à l'honneur sur la partie supérieure de la tour et au-dessus du fauteuil du Président dans les deux salles de séances. Faut-il y voir « la reconnaissance [que Taché] veut témoigner au Royaume-Uni »⁹ ? Mais, que voudrait-t-on qu'il fit ? Taché n'était pas un artiste indépendant libre d'exercer son art selon ses humeurs et ses opinions¹⁰. Il ne peut faire fi du cadre institutionnel dans lequel il évolue. Il est sous-ministre des Terres de la Couronne et il prépare « à temps perdu » les plans d'un édifice qui logera les deux chambres du Parlement et le lieutenant-gouverneur, le représentant du souverain – et non du gouvernement fédéral¹¹ – dans une colonie de l'empire britannique. Il ne pouvait rien mettre d'autre, au-dessus du fauteuil, que les armoiries du chef de l'État. On ne peut rien tirer, en ce qui concerne les opinions personnelles de Taché, de la présence de ces « figures imposées » qui rappellent aux Québécois d'aujourd'hui une appartenance (et non nécessairement un attachement) à l'empire, mais ne nous apprennent rien des sentiments de Taché lorsqu'il a conçu sa devise.

DE QUOI FAUT-IL SE SOUVENIR ?

Essayer de mettre des noms sur les évocations historiques de Taché est-il une question oiseuse ? Peut-être pas, mais cette piste ne mène nulle part. Taché a laissé un panthéon inachevé, confiant le soin de meubler les piédestaux à « une autre génération » qui a aussi décidé d'ériger des monuments sur le parterre. Le sens de la devise changera-t-il chaque fois qu'on ajoute des éléments décoratifs ? Jacques Rouillard écrit que « Taché et les gouvernements québécois n'ont pas songé à réserver une place dans le panthéon à Louis-Joseph Papineau, figure éminente dans la conquête des libertés démocratiques ». Bien malin qui peut établir ce que tous ces gens ont « songé » autrefois mais le fait est que Papineau a maintenant un monument qui lui

donne une visibilité bien plus grande que celles d'Elgin ou de Baldwin : le sens original de la devise s'en trouve-t-il changé ? Et Taché aurait-il imaginé la présence d'un Lévesque souverainiste et peu porté sur les institutions britanniques ?

Si on s'en tient au panthéon de Taché et à la marge de manœuvre qu'il semble avoir eue dans l'évocation d'un « ensemble de souvenirs », ce sont les grands traits de l'histoire du Québec français qui sont mis en valeur et qui « éclairent » le sens original de la devise. Ses fondateurs (Cartier, Champlain, etc.), ses missionnaires et ses militaires éclipsent facilement les témoins des conquêtes démocratiques et le rappel des institutions britanniques. Elgin, Wolfe et Dorchester illustrent des *épisodes* de cette histoire ; en faire les témoins des deux parties d'héritage auxquelles Jacques Rouillard les associe me paraît nettement exagéré. À ce compte-là, on pourrait prétendre que le rappel de l'épopée missionnaire et de l'attachement des Québécois à l'Église catholique est bien plus important que l'évocation des conquêtes démocratiques. Ou que Taché a voulu souligner avec force le rayonnement français en Amérique représenté par les Jolliet, Marquette, LaSalle, d'Iberville et La Vérendrye.

Ce qui s'est produit après Taché peut servir de prétexte à une exercice d'historiographie mais ne peut expliquer sa pensée. Ceux qui lui ont succédé ont ajouté leurs « souvenirs » dans la façade et sur le parterre, en accentuant la dominante française¹² et cette opération a surtout été marquée par de nombreux ratés et un flagrant manque de planification : Marquette a occupé la niche de Viel pendant 50 ans ; on a garni les piédestaux avant les niches supérieures avec un majorité de personnages des XVII^e et XVIII^e au lieu des personnages du XIX^e (comme Taché l'avait prévu) ; le programme a été interrompu pendant 40 ans ; Cartier a été remplacé par deux religieuses¹³ ; Duplessis a été *subito sancto*, mais ensuite caché pendant seize ans ; LaFontaine a été « exilé » pendant deux décennies et Papineau, réhabilité récemment ; on a eu, sur le parterre, un monument en hommage aux arpenteurs-géomètres ; l'initiative de l'érection des monuments est maintenant du domaine privé, ce qui nous donne les Lévesque, Godbout, Lesage et bientôt Bourassa, et nous retient encore plus de chercher autre chose, dans la devise du Québec, qu'une invitation générale à se souvenir.

Dans cette perspective, *Je me souviens* est génial.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Jacques Rouillard, « L'énigme de la devise du Québec : à quel souvenir fait-elle référence ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 13, n° 2, hiver 2005, p. 127-145.
2. <http://agora.qc.ca/encyclopediae.nsf>
3. « La devise "Je me souviens" : la construction d'un mythe », *L'Action nationale*, vol. 91, n° 9, novembre 2001, p. 47-61.
4. Rouillard, p. 133. On a pu interpréter comme une réticence ma réaction négative aux propos du journaliste du *Globe* qui jugeait la prétendue version complète de la devise du Québec (« Je me souviens que, né sous le lys, je crois [sic] sous la rose ») d'autant plus agréable à entendre que, « grammatically, the principal clause being where it is [Je me souviens que ... je crois [sic] sous la rose], this would seem to place the emphasis on the growth under the rose ».
5. Rouillard, p. 128.
6. Rouillard, p. 138-139.
7. ANQ-Québec, Ministère des Travaux publics, L.R. 768/83, 9 avril 1883. Le soulignement est de Taché.
8. Viel a remplacé Marquette et Salaberry hérite de la niche que Taché laissait « sans destination ».
9. Rouillard, p. 132.
10. Qu'il ait réussi à faire inscrire une devise de son cru (jusqu'à preuve du contraire) sur l'Hôtel du Parlement est un exploit.
11. Un jugement du Conseil privé de Londres vient de le reconnaître dans la cause *Attorney-General of Ontario v. Mercer* (1883).
12. Après Wolfe et Elgin, les deux seules autres statues représentant des personnages anglophones (Dorchester et Baldwin) datent respectivement de 1916 et 1921. À noter que Baldwin est né en Ontario.
13. Jacques Rouillard ouvre un beau débat : Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeoys ont-elles mérité d'apparaître subitement (à l'endroit où on attendait Carrière) parce qu'elles étaient femmes ?